

Saison  
2020  
2021

# Ski Alpin

Inscription du 21 septembre au 13 octobre



**Comité Social et Economique**  
Safran Aircraft Engines Villaroche



Renseignements

Thierry NITRE	43-5068
Christophe MONTAILLIER	43-9117
Olivier KUENY	43-5160
Hervé DELALANDE	40-8587



## Tarifs adultes salariés / ayant-droits

Inclus : pension complète, transport, cours de skis en groupe, remontées mécaniques, taxe de séjour, linge de toi

Supplément : assurance annulation facultative (1,9 % du coût) à refuser si on ne veut souscrire lors de l'inscription.

Mois	Dates	Jours	Lieux	Prix(*)
Janvier	9-11	SDL	<b>VAL THORENS</b> Hôtel Club MMV Les Arolles ( <b>Forfaits 3 Vallées</b> )	270 €
	15-17	VSD	<b>AVORIAZ</b> Hôtel Club Belambra Les Cimes du Soleil	258 €
	22-24	VSD	<b>ORCIERES MERLETTES</b> Hôtel Club Belambra Le Roc Blanc Avec le CMPA	218 €
	29-31	VSD	<b>VAL CENIS</b> Hôtel Club MMV Le Val Cenis	249 €
Mars	6-8	SDL	<b>SAINT FRANCOIS</b> Hôtel Auberge Ensoleillée Week-end familles en partenariat avec le CMPA	193 €
	12-14	VSD	<b>ALPE D'HUEZ</b> Hôtel Club VTF Le Balcon de l'Alpe Initiation et perfectionnement Surf	222 €
	20-22	SDL	<b>LES 2 ALPES</b> Hôtel Club Miléades	218 €
	27-29	SDL	<b>TIGNES</b> Hôtel Club MMV Les Brévières	268 €
Avril	3-5	SDL	<b>ARC 1600</b> Hôtel Club Belambra La Cachette Week-end de Pâques familles	268 €

## Tarifs enfants de salariés

**Applicables uniquement sur les week-ends familles.** De 6 ans mini à moins de 18 ans (âges à la date de départ de la sortie). Sur les autres week-ends, le tarif prestataire est appliqué.

Inclus : pension complète, taxe de séjour, transport, cours de skis en groupe, remontées mécaniques, location matériel et casques.

### Locations de matériel enfants

- Pour les moins de 11 ans : matériel pris sur le lieu du séjour pour les enfants (WE Familles), SSV prend en charge le matériel qui correspond à la gamme retenue par la Section Ski Alpin. Les gammes de matériel dont le tarif est supérieur à celui de la gamme retenue seront à la charge du participant.
- Pour les 11 ans et plus : la location devra être prise en priorité sur le matériel de la Section. (Le mercredi précédent la sortie au bâtiment 8 de 12h à 12h45).

Ages	Prix subventionnés	
	Saint François	Arcs1600
6 à - de 12 ans	108 €	116 €
12 à - de 18 ans	116 €	158 €

- L'accompagnement par un adulte est obligatoire
- Le port du casque est obligatoire en cours de ski
- Le rôle principal des moniteurs est d'encadrer l'activité Ski par demi-journées, le matin et l'après-midi. Dans le cas où l'enfant ne présenterait pas les capacités à suivre les cours de ski par journée complète, il sera demandé aux parents, afin de ne pas léser les autres enfants, d'assurer eux-mêmes la garde de leur enfant.

## Location matériel

Prix par WE. **Réservation et règlement du matériel directement au SSV lors de l'inscription.** Essayage du matériel le **mercredi** précédant la sortie au bâtiment 8 : 12h à 12h45

Skis paraboliques	20 €
Chaussures	10 €

## Modalités d'inscription

Certificat médical obligatoire (mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport). Votre facture vous sera transmise après les affectations. **En cas de désistement, seules les règles en vigueur du contrat assurance seront prises en compte.**

Adhésion SSV	12 €
Adhésion Section	15 €

## Extrait du règlement de la Section

### Modalités d'inscription / règles de priorité

Vous devez renseigner votre fiche d'inscription aux sorties SSV (disponible au Club SSV ou à télécharger sur le site internet du CSE [www.cse-safran-villaroche.fr](http://www.cse-safran-villaroche.fr)), et vous inscrire en fonction des week-ends choisis en la transmettant par mail à [ssv@cse-safran-villaroche.fr](mailto:ssv@cse-safran-villaroche.fr), ainsi que le formulaire complémentaire. Vous devrez fournir, une fois votre inscription validée, un certificat médical récent mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du sport.

Une date limite a été fixée pour les inscriptions. Elle doit être respectée. Elle permettra d'établir des listes pour chaque week-end qui seront traitées et gérées suivant les règles de priorité habituelles au Club.

Le règlement de la section oblige à un minimum de 27 pratiquants pour maintenir une sortie. Dix jours après la date de clôture, une liste des inscrits sera établie au Club SSV. Dans le cas de week-end présentant un nombre de sortants inférieur à 27 ou de week-end surchargé, les intéressés seront invités à modifier leur choix, afin de redistribuer le remplissage et éviter l'annulation de week-ends.

### Rappel

**Le port du casque est obligatoire pour les enfants et fortement recommandé pour les adultes.**

**Le ski hors-piste est formellement interdit sous peine d'exclusion du club SSV.**

**En cas d'accident, seule la responsabilité du contrevenant sera engagée.**

### Fonctionnement des hôtels

Nous vous rappelons que, suivant les usages en vigueur dans l'hôtellerie, les chambres sont réservées uniquement pour le soir du jour 1. Par conséquent, celles-ci ne peuvent être occupées qu'à partir de 17h et doivent être restituées le matin 9h00 du jour 3.

En dehors de cette plage, les hôteliers mettent à notre disposition une salle commune ou quelques chambres et des douches, suivant le taux d'occupation de l'hôtel.

### Cas annulation de séjour

Assurance annulation facultative (1,9 % du coût) à **refuser si on ne veut souscrire lors de l'inscription.**

Les conditions d'annulation de séjour Ski sont gérées par le CSE sports, et en aucune manière par la Section Ski alpin, suivant les conditions liées à l'assurance annulation CSE (consultables au bureau des sport du Club SSV).



# Informations assurance et sécurité

Ski hors-pistes formellement interdit sous peine d'exclusion du club SSV.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants et fortement recommandé pour les adultes.

Nous rappelons que l'assurance du Comité vous couvre pour la pratique du ski et du surf sur piste.

En cas d'accident, le moniteur du groupe se chargera de prévenir Europe Assistance pour ouvrir la prise en charge des frais de soin et de rapatriement.

Les participants ne souhaitant pas skier avec moniteurs, ou durant la ½ journée libre, **doivent prévenir l'assistance et le moniteur responsable de la sortie en cas d'accident** (le nom et numéro de téléphone figurent dans ce document d'information).

Assistance accident avec ou sans rapatriement

N° Inter Mutuelles Assistance : 00 33 5 49 34 82 57

Référence contrat du Comité : 48 20 51 67

Si vous engagez des frais avant de prévenir l'assurance, ils ne seront pas remboursés !

Veillez donc :

- Enregistrer dans vos téléphones portables le numéro du moniteur responsable de la sortie
- Imprimer ce document avec les références et le numéro de téléphone de l'assurance, ou récupérer une carte auprès du secrétariat SSV
- Et surtout penser à appeler en cas d'accident

## COVID-19

- Appliquer les règles en vigueur au moment du départ et ceci tout au long du week-end
- Respecter les gestes barrières
- Pour plus d'information sur la gestion en station, voir page suivante



# Stations et COVID-19

Tous engagés pour que la montagne reste un plaisir.



## Hébergements et Offices de Tourisme



## Bars / Restaurants



## École de Ski



## Loueurs de matériel

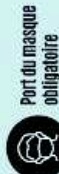


## Transports

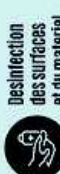
## Remontées mécaniques

### Une responsabilité partagée :

Le personnel en station et nos visiteurs font chacun leur part pour préserver la santé de tous.



Port du masque obligatoire



Desinfection des surfaces et du matériel



Espacement des tables d'au moins 1 mètre ou présence d'une paroi fixe ou amovible assurant une séparation physique



Gel hydro-alcoolique à disposition



Service assis uniquement

### À l'École de Ski

- Port du masque obligatoire lors des rassemblements au début et à la fin des cours, pour le moniteur et pour les élèves de 11 ans et plus.
- Dans les bâtiments, pour les espaces publics:
  - Port du masque obligatoire pour les personnes de 11 ans et plus.
  - Gel hydro-alcoolique à disposition.
  - Desinfection des surfaces.
- Desinfection du matériel prêt (dossards, DVA,...)

### Pour accéder à la station, dans les transports publics

- Port du masque obligatoire sur les quais et dans les bus.

### Remontées mécaniques

- Port du masque obligatoire dans les files d'attente et sur les remontées mécaniques.
- Desinfection quotidienne des zones de contact.

### Chez le loueur de matériel

- Port du masque obligatoire.
- Desinfection du matériel loué.
- Gel hydro-alcoolique à disposition.

### Dans votre hébergement et les Offices de Tourisme

- Port du masque obligatoire dans les parties communes et closes.
- Gel hydro-alcoolique à disposition.
- Desinfection des surfaces de contact et fréquence de nettoyage augmentée.

### Dans les bars / restaurants

- Service assis uniquement.
- Espacement des tables d'au moins 1 mètre ou présence d'une paroi fixe ou amovible assurant une séparation physique.
- Port du masque obligatoire pour les clients lors des déplacements dans l'établissement.
- Gel hydro-alcoolique à disposition.
- Desinfection des surfaces de contact et fréquence de nettoyage augmentée.

### Rappel:

La pratique des sports de glisse est une pratique de plein air, où l'équipement (gants, ski, bâtons,...) favorise les gestes barrières.

Dans certains lieux publics, la capacité d'accueil peut être réduite. Le masque est obligatoire à partir de 11 ans.



# Formulaire complémentaire inscription WE Ski Alpin

## Niveau de ski

Débutant  Moyen  Fort

## Niveau de surf (WE surf uniquement)

Débutant  Moyen  Fort

## Location matériels SSV Adultes

Skis  Chaussures

## Location matériels SSV enfants, pour les 11 ans et plus (se présenter le mercredi précédent la sortie au bâtiment 8 de 12h à 12h45)

Skis  Chaussures  Casque (enfant)

## Je refuse de prendre Assurance annulation SSV (1,9% du coût)

Oui  Non

Si voyage en groupe, préférence rooming :	
Nom	Prénom

## Si un Critérium est organisé dans le cadre d'un WE, souhaitez-vous être inscrit ?

Oui  Non

Je m'engage à respecter les règles du règlement de la Section Ski Alpin figurant sur le programme de l'année :

Date :

Signature :